

L'affaire des visas oblige le gouvernement à revoir la procédure

■ Un conseiller communal N-VA a été arrêté pour trafic de visas humanitaires. L'affaire sème le doute sur la délivrance de ces visas.

Notre communauté est petite et des rumeurs circulent. Il y a quelqu'un, quelque part, qui gagne de l'argent en délivrant des visas humanitaires. Tout le monde le sait et personne ne veut rien faire à ce sujet. J'ai déjà entendu beaucoup de gens dire qu'ils avaient payé pour un visa humanitaire. Regardez, ceux qui sont venus par ce réseau ont payé. Qui peut payer, obtient une place. Seul le prix diffère. Certains paient 2 500, d'autres 10 000." Le reportage de la VRT, diffusé mardi soir dans l'émission *Pano*, est édifiant. Il montre le rôle central que joue Melikan Kucam, conseiller communal (ancien CD&V devenu N-VA) à Malines, dans une affaire de trafic d'êtres humains.

Entre 2 000 et 14 000 euros

Quelques heures avant la diffusion du documentaire, l'intéressé était arrêté dans le cadre d'une enquête pour trafic d'êtres humains, organisation criminelle, corruption passive et extorsion menée par la police judiciaire fédérale. Selon le parquet d'Anvers, Melikan Kucam aurait touché d'importantes sommes d'argent pour permettre à des personnes venant de zones de conflit, comme la Syrie ou l'Irak, de venir en Belgique grâce à des visas humanitaires. Dans le reportage de la chaîne publique flamande intitulé "Les visas humanitaires sont-ils à vendre?", des témoins parlent de sommes allant de 2 000 à 14 000 euros.

Pour l'heure, rien ne laisse penser que l'ex-secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), ou des membres de son cabinet ne soient impliqués, dicit le parquet d'Anvers. Le doute plane toutefois : des personnes anonymes indiquent à la VRT que depuis la chute du gouvernement, "c'est devenu plus difficile" d'obtenir des visas humanitaires. Ce qui laisse penser – l'enquête devra le démontrer – que le cabinet Francken était impliqué. Et si c'est le cas, sa responsabilité politique serait engagée.

Interrogé par la VRT en fin de reportage, le nationaliste flamand a l'air estomaqué. "Si cela est vrai, je n'ai pas de mot. Je me sentirais alors complètement abusé, pas seulement moi, mais tout le système et les chrétiens de Syrie aussi. La question est: mon équipe a-t-elle aussi reçu de l'argent pour cela? Je ne peux pas imaginer ça. Je leur fais confiance à 100%", réagit-il.

Theo Francken se constitue partie civile

Il serait hâtif de tirer des conclusions sur la responsabilité des uns et des autres. N'empêche, cette affaire met sans aucun doute en lumière le manque de transparence (*lire ci-contre*) autour de la délivrance des visas humanitaires.

res. Dont acte: l'actuelle ministre en charge de l'Asile et à la Migration, Maggie De Block (Open VLD), a annoncé une réorganisation de l'octroi de ces visas. En outre, des auditions seront organisées à ce sujet à la Chambre. Freddy Roosemont, le directeur de l'Office des étrangers et des responsables du centre fédéral migration Myria seront entendus. Le gouvernement examine la possibilité de se constituer partie civile. Myria fait de même pour le volet trafic d'êtres humains de l'enquête. Theo Francken s'est déjà décidé à se constituer partie civile.

Les faits sont graves. Et de nombreuses questions restent encore sans réponse. L'une des plus importantes est peut-être celle-ci: comment lutter contre le trafic d'êtres humains si même un élu soutire de l'argent à des personnes en échange d'une protection?

Sarah Freres

L'octroi d'un visa humanitaire est une faveur et non un droit: 287 visas ont été accordés en 2011 et 2 174 en 2018.

Une faveur, pas un droit

Les visas humanitaires sont l'un des canaux légaux existants pour migrer sans recourir à des trafiquants d'êtres humains. Trois catégories de visas existent : ceux de courte durée (visas C), ceux de longue durée (visas D) et ceux octroyés lors d'une opération de sauvetage (c'est-à-dire l'ouverture d'un couloir humanitaire, auquel cas les Affaires étrangères et des ONG sont impliquées) ou d'un programme de réinstallation de réfugiés.

1 Un manque de transparence

En théorie, tout le monde peut introduire une demande de visa humanitaire. En pratique, cela est beaucoup plus compliqué notamment parce que les conditions d'admission pour obtenir un tel visa ne sont tout simplement pas définies. La loi sur les étrangers de 1980 ne mentionne d'ailleurs pas explicitement la possibilité d'obtenir un visa pour raison humanitaire. Autrement dit : on ignore pourquoi telle personne est acceptée et pas telle autre, ou sur quels critères se base une décision positive ou négative. La décision finale de l'octroi d'un visa revient toujours au secrétaire d'État en charge de l'Asile et de la Migration. C'est pour cela qu'on parle d'une faveur et non d'un droit.

Theo Francken a-t-il manqué de vigilance en favorisant un modèle de visa humanitaire peu transparent et trop arbitraire ?

Des lacunes en la matière ont été pointées du doigt par Myria, le centre fédéral Migration, dans un dossier publié en mai 2017 spécifiquement consacré à ce type de visa. Aujourd'hui encore, il est difficile d'y voir clair. *"Il faut féliciter les initiatives prises par le gouvernement belge en la matière. Un nombre important de visas humanitaires a été délivré ces dernières années et c'est important de le souligner. Mais la manière dont sont prises les décisions d'octroi et de refus reste très floue. Or, l'arbitraire et le manque de transparence est un terrain fertile pour les trafiquants d'êtres humains"*, souligne François De Smet, directeur de Myria faisant référence à l'affaire des visas malinois. Ainsi, l'actuel modèle d'octroi de visas humanitaires, trop arbitraire et peu transparent, aurait contribué à créer des conditions favorables à des abus. Pour sa part, François De Smet estime qu'une des solutions serait de consulter le Parlement pour déterminer les critères d'éligibilité au visa humanitaire.

2 Des chiffres en constante augmentation

À chaque critique émanant de l'opposition concernant sa politique, Theo Francken ne se privait pas d'exposer les chiffres de visas humanitaires. Le secrétaire d'État s'est en effet montré beaucoup plus généreux que ses prédécesseurs. Voyez plutôt : en 2011, 287 visas humanitaires (toutes catégories confondues) ont été délivrés. Puis 208 en 2012, 266 en 2013 et 208 en 2014. Dès 2015, ils continuent d'augmenter de manière fulgurante : 844 en 2015, 1 182 en 2016, 2 361 en 2017 et 2 174 en 2018. L'année dernière, 178 visas humanitaires étaient des visas C (court séjour), 1 996 étaient des visas D (long séjour). 880 l'ont été dans le cadre d'un programme de réinstallation mené par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et 140 via un corridor humanitaire initié par la communauté de Sant'Egidio et d'autres communautés religieuses. En 2018 toujours, 1 538 ont été délivrés à des Syriens. Les autres visas délivrés sont une combinaison entre ceux rentrés par la voie "classique", c'est-à-dire auprès d'un poste diplomatique belge à l'étranger, et ceux délivrés dans le cadre des "opérations de sauvetage" menées par le cabinet Francken. Celles-ci visaient essentiellement les minorités chrétiennes en Syrie.